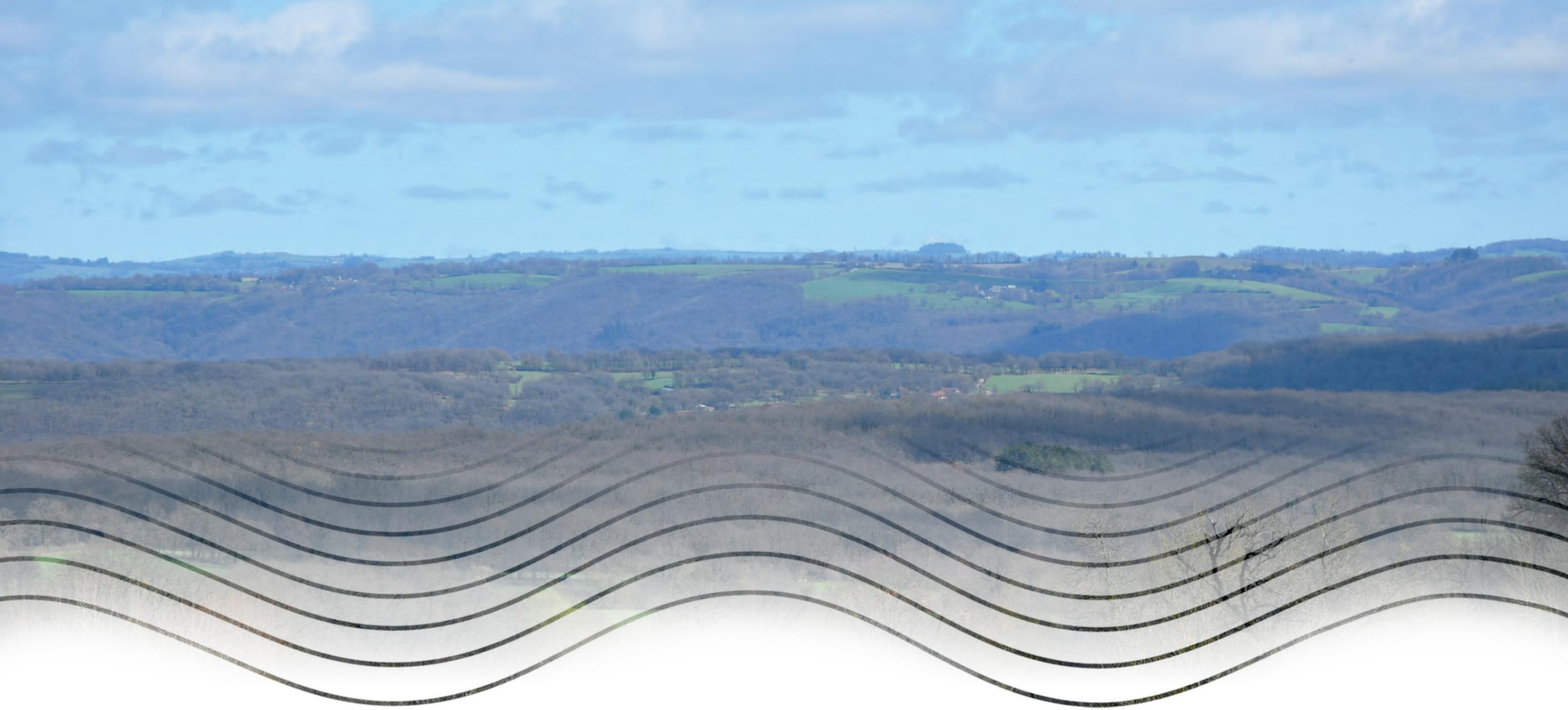


## II. ETUDE PAYSAGERE DE RESONANCE



VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

# PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE

Laramière (46)

**RÉSONANCE**  
Urbanisme & Paysage

2 rue Camille Claudel • 49000 - ECOUFLANT • Tél : 02 41 88 46 95 • [agence@resonance-up.fr](mailto:agence@resonance-up.fr) • [www.resonance-up.com](http://www.resonance-up.com)  
Antenne Montpellier • 849 rue Favre de St-Castor • 34080 - MONTPELLIER • SIRET 414 334 615 00054 • SARL-APE7111Z RCS AngersB

Client :



GÉNÉRALE DU SOLAIRE  
69 rue de Richelieu  
75002 PARIS  
01 72 71 59 01  
[www.gdsolaire.com](http://www.gdsolaire.com)

Prestataire :



AGENCE RESONANCE  
2 Rue Camille Claudel  
49000 ECOUFLANT  
02 41 88 46 95  
[agence@resonance-up.fr](mailto:agence@resonance-up.fr)  
[www.resonance-up.fr](http://www.resonance-up.fr)

<b>1. LE PROJET DE LARAMIÈRE</b>	<b>6</b>		
1.1 LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE	6		
1.2 LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL	6		
<b>2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES</b>	<b>8</b>		
2.1 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : LES BOURGS PROCHES ET AXES ROUTIERS	8		
2.2 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : LE VILLAGE DE LARAMIÈRE	8		
<b>3. DIAGNOSTIC PAYSAGER</b>	<b>9</b>		
<b>3.1 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE</b>	<b>9</b>		
3.1.1 La géologie : un relief karstique	9		
3.1.2 L'hydrographie	11		
3.1.3 Le relief	11		
3.1.4 La végétation	11		
<b>3.2 LES UNITÉS DE PAYSAGE</b>	<b>12</b>		
3.2.1 L'occupation humaine	16		
3.2.2 Les paysages et éléments patrimoniaux protégés	18		
Un important patrimoine du néolithique	18		
Patrimoine religieux	18		
Patrimoine de Beauregard	18		
3.2.3 Patrimoine vernaculaire	18		
3.2.4 Un développement touristique en lien avec la Garonne	21		
3.2.5 Bilan de l'aire d'étude éloignée	24		
<b>3.3 LE SITE DANS SON CONTEXTE PROCHE- AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE</b>	<b>26</b>		
3.3.1 Les causses de Limogne	26		
3.3.2 Les riverains du site	28		
3.3.3 Le patrimoine protégé et vernaculaire	31		
3.3.4 Les axes de circulations	32		
3.3.6 Tourisme	34		
3.3.5 Bilan de l'aire d'étude immédiate	36		
<b>3.4 CONCLUSION DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE - APPROCHE DES SENSIBILITÉS DES PAYSAGES ET DES ENJEUX AU REGARD DU PROJET</b>	<b>36</b>		
3.4.1 Préconisations paysagères	36		
3.4.2 Les préconisations d'évitement	36		
<b>4. ANALYSE DES EFFETS ET DES INCIDENCES PAYSAGÈRES</b>	<b>38</b>		
4.1 PRÉSENTATION DU PROJET RETENU	38		
4.2 LES MESURES PAYSAGÈRES	41		
4.3 LES MESURES D'ÉVITEMENT	41		
4.4 LES MESURES COMPENSATOIRES	41		
4.5 LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	41		
4.5.1 Approche par photomontage	42		
		4.6 BILAN DES INCIDENCES SUR LE PAYSAGE - PRISE EN COMPTE DES MESURES	45
		4.7 LES EFFETS CUMULÉS AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU EN COURS D'ÉLABORATION	46
		4.8 BILAN DES INCIDENCES SUR LA PAYSAGE - PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULÉS	47
		<b>5. SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE</b>	<b>48</b>
		<b>6. BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>50</b>
		<b>7. MÉTHODOLOGIE DU VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT</b>	<b>51</b>
		7.1 COMPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT	51
		7.2 L'ANALYSE PAYSAGÈRE	51
		7.2.1 Paysage institutionnel	51
		7.2.2 Analyse des caractéristiques paysagères selon un emboîtement d'échelles	51
		7.2.3 Détermination des aires d'étude	51
		7.2.5 Proposition de préconisations paysagères	52
		7.2.6 Analyse des incidences sur le paysage	52
		7.2.4 Détermination des enjeux et des sensibilités	52
		7.2.7 Analyse de l'incidence des effets cumulés	53
		<b>7.3 ANALYSE DES EFFETS ET DÉTERMINATION DES INCIDENCES</b>	<b>53</b>
		7.3.1 Des effets et des incidences appréciées en fonction des périmètres	53
		<b>7.4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>53</b>
		<b>7.5 TABLEAUX D'ANALYSE DES ENJEUX, SENSIBILITÉS ET INCIDENCES</b>	<b>54</b>
		7.5.1 Analyse des enjeux	54
		7.5.2 Analyse des sensibilités	54
		7.5.3 Analyse des incidences	54
		<b>8. ANNEXES</b>	<b>55</b>
		8.1 COÛT ESTIMATIF DES MESURES	55

### GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

**Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) :** périmètre de protection se substituant aux périmètres de protection des monuments historiques inclus dans la zone, remplace depuis juillet 2015 les ZPPAUP.

**Aire d'influence paysagère (AIP) :** périmètre de protection d'un patrimoine mondial qui va au-delà de la zone tampon UNESCO du bien. Il s'agit d'une aire qui entretient des relations directes avec le bien patrimoine mondial. Cette aire est destinée à territorialiser la sensibilité paysagère depuis et vers un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

**Champ de vision ou champ visuel :** Espace que l'œil peut percevoir quand il est immobile. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est-à-dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : relief, végétation, constructions ou tout autre obstacle visuel. On parle alors de profondeur de champ de vision. Bien souvent la limite du champ de vision est matérialisée par la ligne d'horizon. Dans certains cas, certains éléments, comme les éoliennes, peuvent augmenter la profondeur du champ de vision, en étant implantés sur un plan situé visuellement derrière la ligne d'horizon et rester tout de même visible depuis le point de vue de l'observateur.

**Champ de visibilité :** limite du champ de vision ou distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de visibilité s'analyse donc en profondeur, mais également en largeur, car on peut l'exprimer en fonction de son degré d'ouverture. Enfin, il s'analyse aussi en hauteur : la perception de la hauteur d'un objet est principalement liée à la position qu'il occupe dans le champ visuel. Plus l'observateur s'éloigne de l'objet, plus le champ de vision se réduit et moins l'objet semble haut. Cette évolution de la perception n'est pas linéaire et suit une courbe asymptotique.

**Covisibilité :** la covisibilité s'établit entre le projet et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), ou un espace donné, dès lors qu'ils sont visibles l'un depuis l'autre ou visibles ensemble depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon si la vision conjointe est :

« Directe » : depuis un point de vue, tout ou partie du projet et un élément du paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que le projet vienne en avant-plan ou en arrière-plan ;

« Indirecte » : depuis un point de vue, tout ou partie du projet et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ de vision binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50°. Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

**Effet :** c'est la conséquence objective d'un projet sur l'environnement indépendamment du territoire affecté. Les effets peuvent être répartis en trois types :

- Effets visuels permanents liés au projet ;
- Effet visuels temporaires liés au chantier ;
- Effet de l'implantation du parc sur les sols et sous-sols.

**Effets cumulés :** résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

**Enjeu :** Dans l'étude d'impact paysagère, c'est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations patrimoniales et paysagères.

**Incidence :** l'incidence est la transposition d'un effet sur une échelle de valeur : l'incidence est donc considérée comme le « croisement entre l'effet et la composante de l'environnement touchée par le projet » (Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement, MICHEL Patrick, BCEOM, MEDD, 2001)

ENJEU x EFFET = INCIDENCE

**Paysage perçu :** la notion de paysage perçu réfère à une approche sensible dite « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations.

**Paysage visible :** la notion de paysage visible correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si la vue est statique ou dynamique, quelle séquence paysagère en découle...

La visibilité dépend de différents paramètres :

La distance entre l'observateur et le projet (prise en compte notamment de la taille relative des éléments constitutifs du parc, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité...)

La présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et le projet.

**Point d'appel :** on parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables...). Les rapports d'échelles et la proximité avec un point d'appel sont à regarder avec soin.

Un point d'appel peut aussi être constitué par une perspective qui va induire une certaine direction du regard (par exemple, une allée monumentale bordée d'arbres guidera le regard à travers la perspective qu'elle dessine créant ainsi un point d'appel du regard).

Techniquement, dans un paysage, l'œil d'un observateur se focalisera sur le point d'appel à la force attractive la plus élevée, que l'on nomme alors « point focal ».

**Prégnance :** Fait de s'imposer fortement en parlant d'une structure perceptive. La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément le composant. Ainsi la prégnance visuelle d'un parc photovoltaïque correspond à l'appréciation du caractère dominant ou non du projet dans un paysage.

La prégnance du projet dépend de plusieurs facteurs qui vont conditionner son incidence visuelle :

Des facteurs quantitatifs comme la distance (la taille apparente d'un objet vertical suit une courbe asymptotique selon l'éloignement), les conditions atmosphériques, la proportion dans le champ visuel, la notion de champ de visibilité, l'existence au premier ou second plan d'obstacles vont intervenir comme masque visuel, l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée...) la dynamique de la vue, les éléments environnants, etc.

Des critères qualitatifs comme l'ambiance paysagère, la reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.

**Rapport d'échelle :** l'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composants le paysage. L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement.

La notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composants le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes).

Le rapport d'échelle est aussi à analyser en fonction de la distance physique qui sépare les composants comparés. On parle alors d'échelle horizontale.

Le rapport d'échelle entre plusieurs composants du paysage n'est pertinent que s'il est analysé dans sa verticalité et son horizontalité.

**Rémanence :** propriété qu'à la sensation de persister quelque temps après que le stimulus a disparu. La rémanence du photovoltaïque sur un territoire d'étude correspond à l'image de ses installations dans le champ de perception du projet : c'est donc la manière de percevoir le projet dans un environnement où le photovoltaïque est déjà présent.

Il s'agit alors d'analyser dans quelle mesure le « motif photovoltaïque » et l'ajout d'un parc supplémentaire influencerait la perception du paysage. En effet, une centrale photovoltaïque forge une image du territoire, mais les représentations d'un paysage dans l'imaginaire collectif peuvent parfois intégrer la présence du

motif photovoltaïque de manière inconsciente, sans que ce dernier soit choquant ou assez marquant pour être mentionné de manière explicite.

**Saturation visuelle :** degré au-delà duquel la présence du photovoltaïque dans un paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat et de sa fréquentation.

**Sensibilité :** la sensibilité représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général. Les niveaux de sensibilité définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

**Site patrimonial remarquable (SPR) :** C'est un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Créés en 2016, ils se substituent aux anciennes protections (secteurs sauvegardés, ZPPAUP et AVAP. Ces derniers sont automatiquement transformés en SPR.

**Valeur universelle exceptionnelle V.U.E. :** cette valeur, condition de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, regroupe deux critères majeurs : l'intégrité et l'authenticité. Un bien du patrimoine mondial doit également satisfaire au moins un critère de sélection parmi les dix explicités dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

**Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) :** zone délimitée par les contraintes de distance aux habitations, sur laquelle l'implantation d'un projet peut être envisagée avant analyse détaillée des thématiques environnementales, acoustiques, paysagères...

**Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) :** périmètre de protection se substituant aux périmètres de protection des monuments historiques inclus dans la zone, remplacé depuis juillet 2015 par les AVAP

**Zone tampon Unesco :** aire de protection entourant un bien du patrimoine mondial, dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et /ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection.

## 1. LE PROJET DE LARAMIÈRE

### 1.1 LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE

La présente étude d'impact concerne l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque située sur la commune de Laramière (Lot (46)).

Ce document constitue le volet paysager de l'étude. Il a pour but d'évaluer l'état initial paysager du site pour disposer des secteurs de sensibilité, de reconnaissance locale et les fondements identitaires avant d'évaluer les effets du projet sur les paysages, puis de proposer des mesures en conséquence.

Le site d'étude se situe dans le département du Lot à la limite du département de l'Aveyron à l'est et de celui du Tarn et Garonne au sud. Il appartient au PNR des Causses du Quercy et se positionne en marge des villes les plus proches (Rodez, Aurillac, Montauban ...).

### 1.2 LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

D'un point de vue paysager, la réalisation de l'étude d'impact est soumise à certaines réglementations en vigueur, et épaulée dans sa conception par des éléments guides, qui servent alors de référence pour l'analyse :

Les documents réglementaires généraux utilisés comme base pour l'élaboration de cette étude comprennent le code de l'environnement, la loi relative à la protection des monuments et sites de 1930, la loi paysages de 1993, la convention européenne du paysage de 2000 et le guide relatif aux installations photovoltaïques au sol, datant de Novembre 2011.

Les documents réglementaires qui s'appliquent spécifiquement à la zone d'étude :

Sur le territoire de la commune de Laramière, le RNU s'applique. Le PLUi de l'Ouest-Aveyronnais (communauté de communes à laquelle appartient Laramière) est cependant en cours d'élaboration.

La commune de Laramière n'est pas soumise à la Loi Montagne.

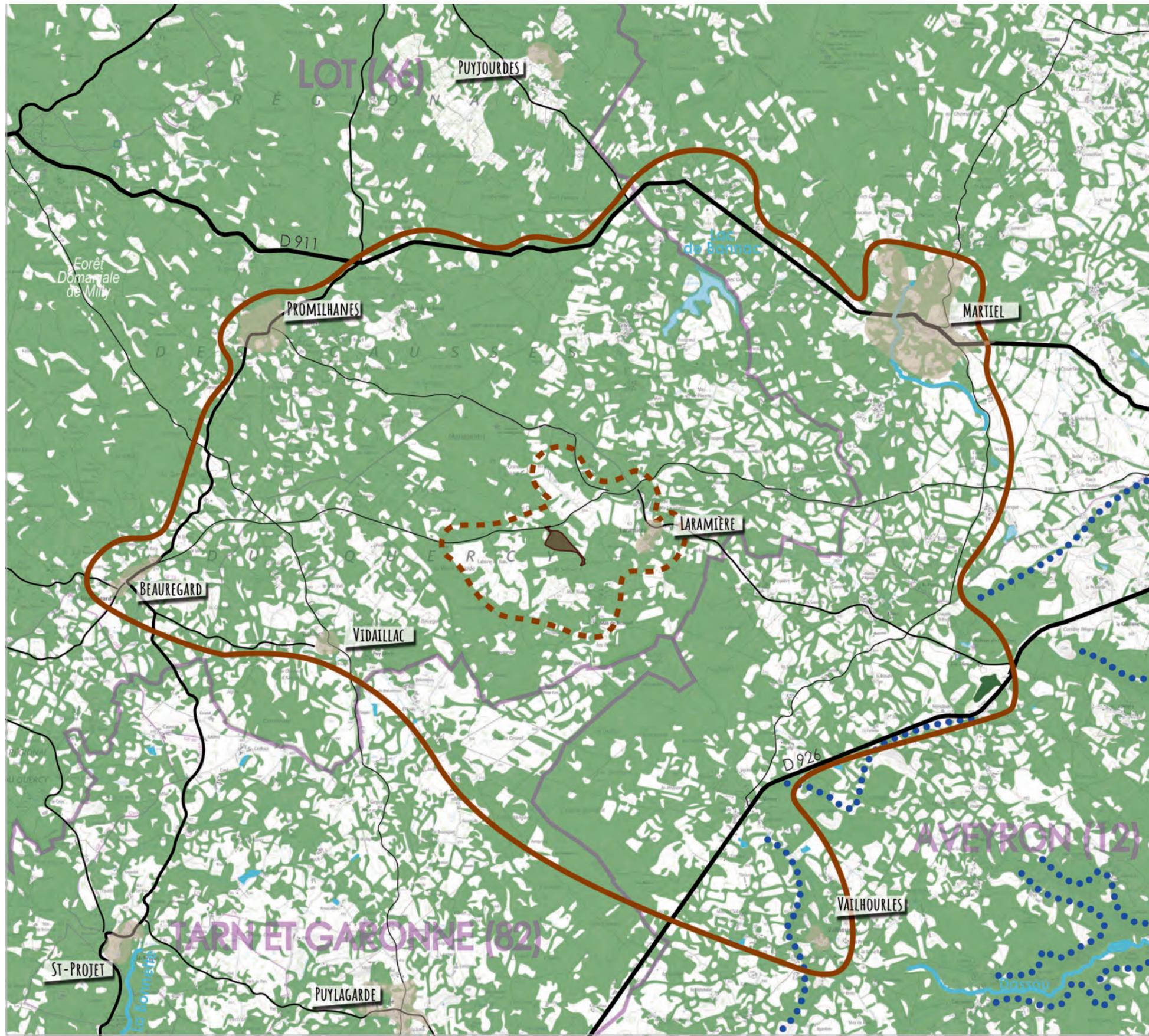
S'ajoutent à ces écrits réglementaires, les documents guides qui ne sont en aucun cas des documents prescriptifs. : Ils servent cependant de base pour l'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact. Selon le contexte et l'étude terrain réalisée au préalable, ces documents peuvent éventuellement être relativisés.

l'Atlas des paysages du Lot qui décrit et analyse les différents ensembles paysagers du département.

Le Guide d'aide à la définition des mesures ERC édité par le Ministère de la transition écologique et solidaire, de janvier 2018



Localisation du site d'étude



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE  
DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Limite de l'aire d'étude éloignée
-  Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate

Éléments de repères

-  Route principale (D911 et D926)
-  Voie départementale majeure
-  Ligne de crête ou coteau
-  Cours d'eau
-  Forêt ou boisement principal



**RÉSONANCE**  
Urbanisme & Paysage®

## 2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

### 2.1 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : LES BOURGS PROCHES ET AXES ROUTIERS

Sur ce territoire largement boisé et au relief peu important, l'aire d'étude éloignée correspond à l'ensemble des villages situés à proximité de la ZIP : Martiel, Promilhanes, Beauregard, Vidaillac et Vailhourles. Elle suit également le tracé de la route départementale 911 au nord et celle de la D926 au sud-est qui sont des axes de déplacement important du territoire.

### 2.2 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : LE VILLAGE DE LARAMIÈRE

L'aire d'étude immédiate est définie au nord-est par le village de Laramière et son prieuré. Elle se prolonge au sud par le hameau du Mas de Beaujout. À l'ouest la limite s'appuie sur une masse boisée qui accueille le dolmen de Peyro lebadou. Au nord, elle suit le tracé de la D55 et intègre les hameaux du Mas de Croix et le Grand-Champs situés sur un léger relief.



Environnement boisé depuis le village de Martiel



Un territoire majoritairement boisé (vue proche de Laramière)

### 3. DIAGNOSTIC PAYSAGER

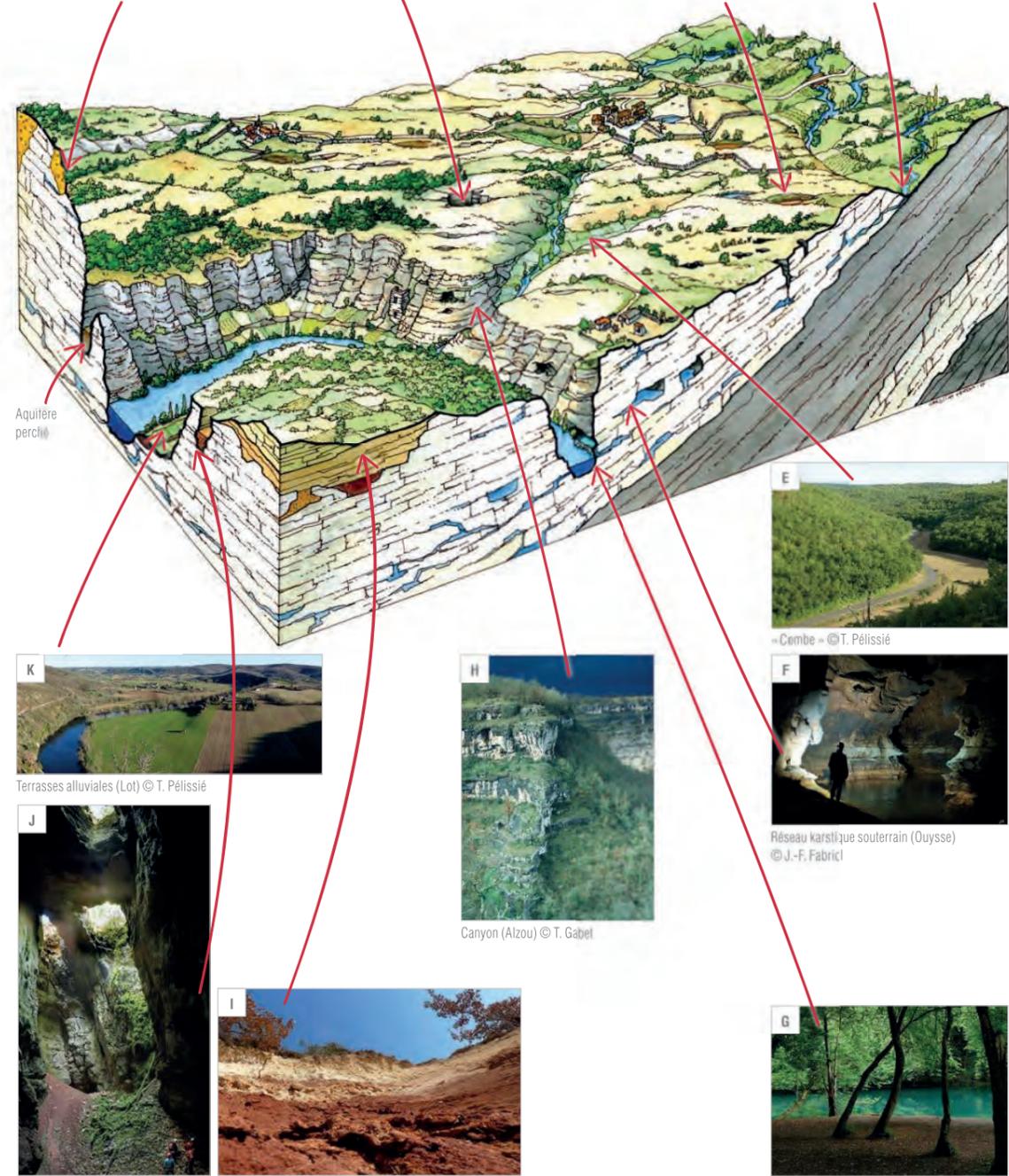
#### 3.1 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

##### 3.1.1 La géologie : un relief karstique

L'aire d'étude est largement marquée par la présence du plateau calcaire du Quercy, surnommé Causses du Quercy. Il se démarque des basses plaines du bassin Aquitain au sud et à l'ouest, et des reliefs plus importants du Massif central situés au nord et à l'est.

Le causse est formé de roches calcaires issues des sédimentations lors de l'ouverture de l'océan Atlantique. Leur nature particulière les rend sensibles à la dissolution par l'eau ce qui entraîne la formation de paysage singulier appelé paysage karstique. Il se caractérise par la présence : grottes, dolines, vallées sèches, pertes, résurgences, gouffres ...

La richesse de ces paysages karstique (phosphatières, présence de fossiles, occupation humaine, exploitation humaine, curiosité géologique ...) est aujourd'hui valorisée par la présence du label Géoparc UNESCO présente sur le périmètre du PNR des Causses du Quercy. Il se traduit notamment par la présence de 48 géosites accessibles aux visiteurs et 110 sites dédiés à la recherche.



La diversité du paysage karstique (source : dossier de candidature «Géoparc» du PNR des Causses du Quercy, nov 2015)

FIGURE 15A :  
 Carte géologique simplifiée du sud-ouest de la France.

- Faille majeure
- Réseau hydrographique
- QUATERNAIRE
  - Quaternaire
- TERTIAIRE
  - Oligocène-Miocène
  - Éocène
- SECONDAIRE
  - Crétacé
  - Jurassique supérieur
  - Jurassique inférieur
  - Jurassique moyen
  - Trias
- PRIMAIRE
  - Primaire

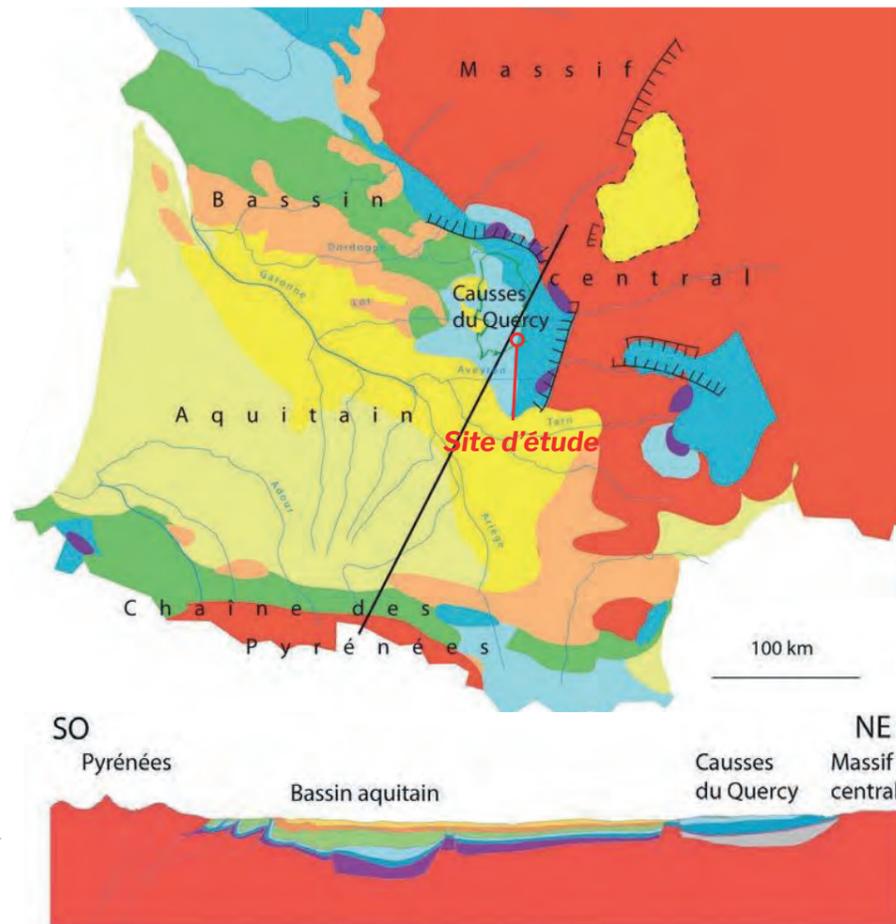
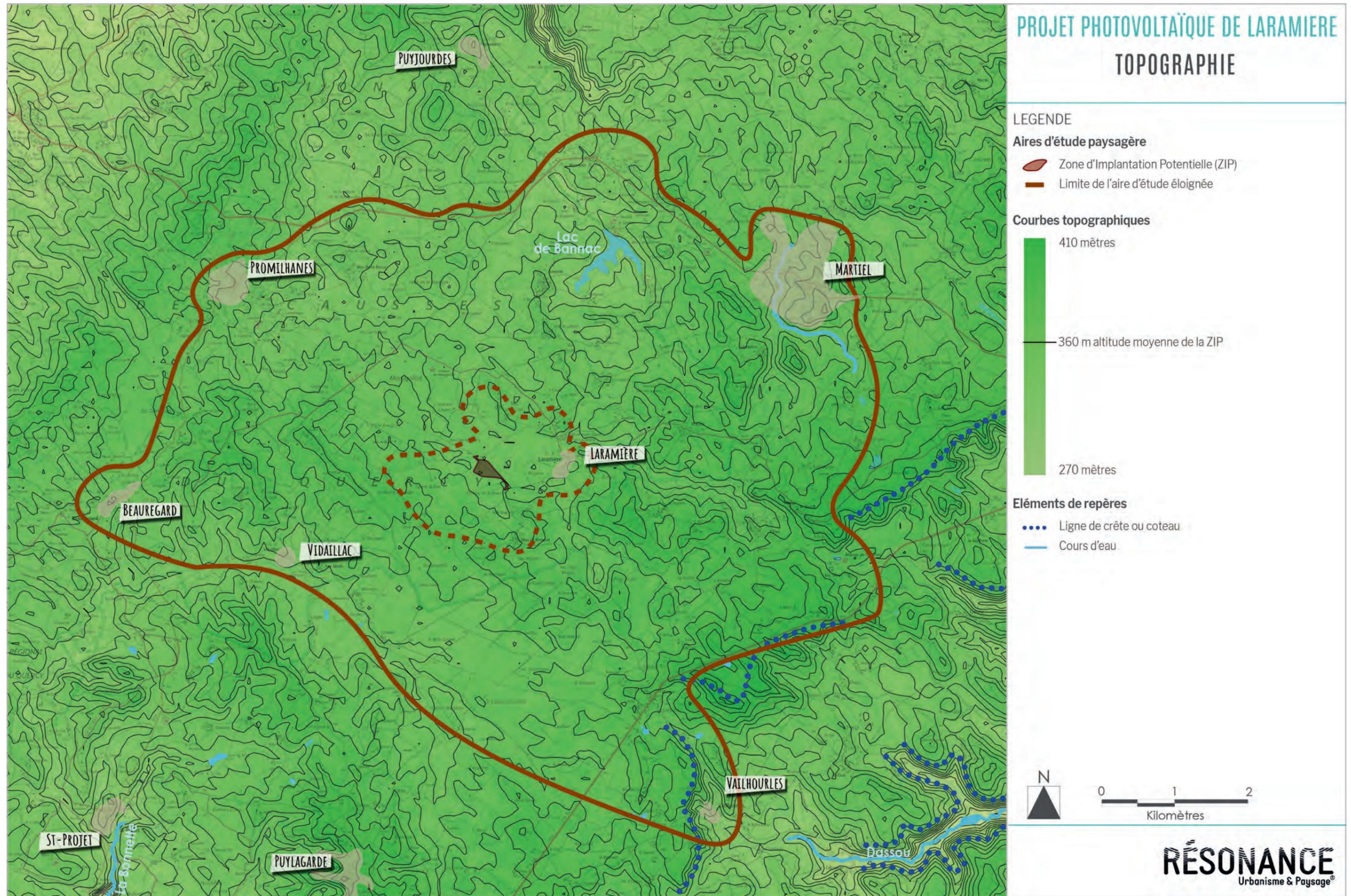
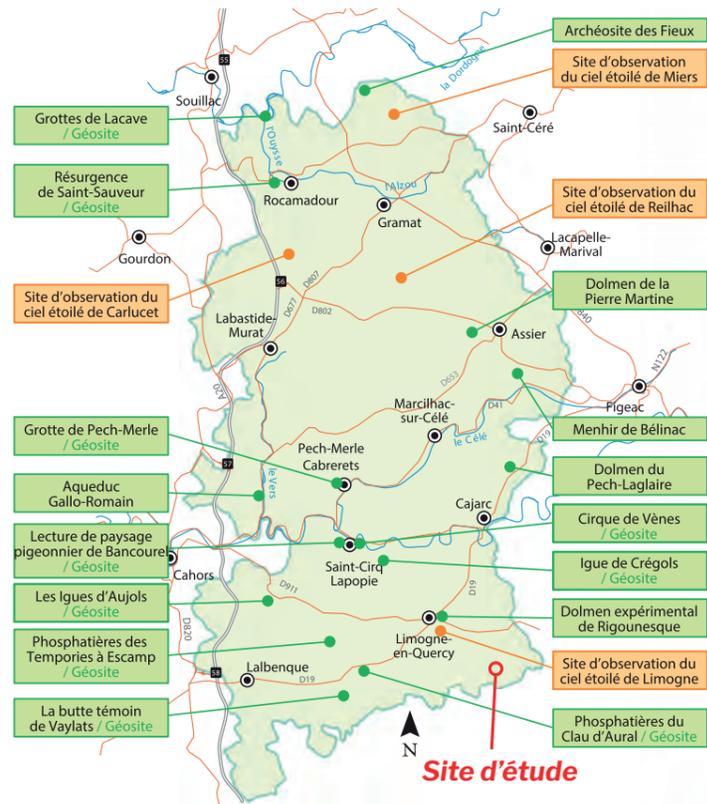


FIGURE 15B :  
 Coupe géologique simplifiée du Bassin aquitain.

Carte géologique (source : dossier de candidature «Géoparc» du PNR des Causses du Quercy, nov 2015)





Localisation des géosites sur le PNR des Causses du Quercy.

### 3.1.2 L'hydrographie

L'eau absente en surface marque profondément le paysage des Causses. Elle vient dissoudre les couches calcaires formant ainsi un riche paysage souterrain de grottes, de rivières et de gouffres. En surface, l'action de l'eau se traduit par un relief complexe et cahuté. Le plateau calcaire est généralement très sec. Des retenues d'eau sont installées le long des minces ruisseaux, souvent saisonniers, qui le parcourent. Les creux circulaires également appelés dolines ou cloups permettent également de retenir l'eau et proposent des sols fertiles.

### 3.1.3 Le relief

Le relief de l'aire d'étude est très bosselé. On trouve de nombreux creux et petites buttes, mais peu de points dominants ouvrant sur des perceptions lointaines.

### 3.1.4 La végétation

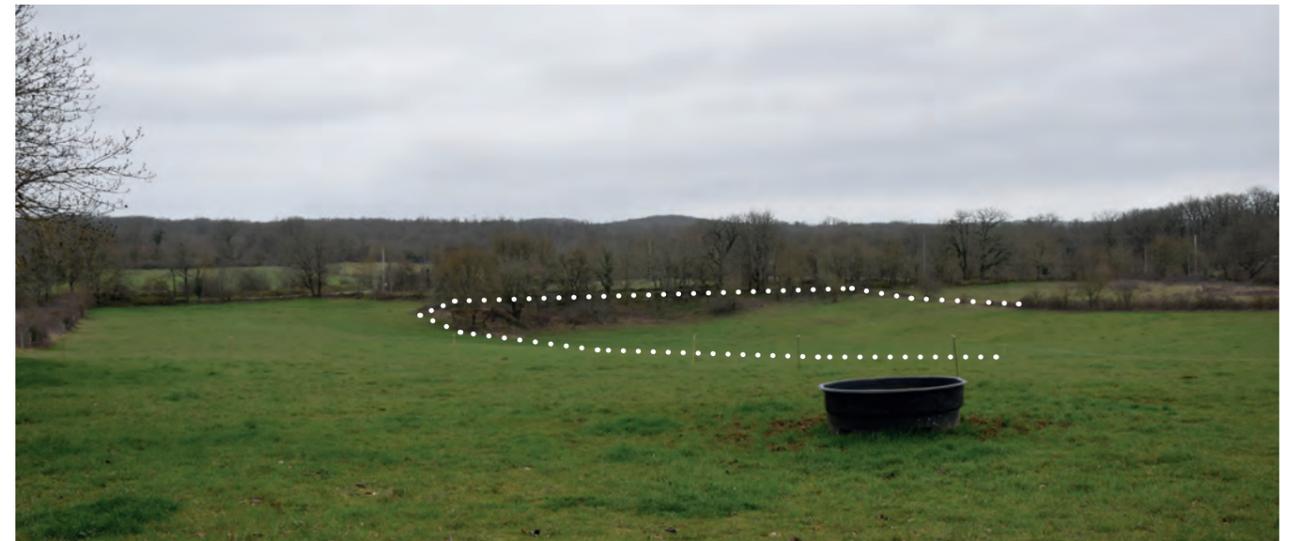
Le territoire est largement boisé. Sur ce plateau calcaire sec, c'est le chêne blanc qui domine auquel s'ajoute l'érable de Montpellier, l'alisier torminal ou encore le tilleul à petite feuille. Les forêts de taillis qui dominent les causses ont été jadis favorisées pour le bois de chauffage et le pacage des brebis en sous-bois. Depuis les années 50, la forêt du causse de Limogne s'est considérablement développée.

#### SYNTHÈSE

Les paysages de l'aire d'étude présentent un relief complexe, mais peu élevé et boisé. La conjugaison de ces deux caractéristiques limite fortement les vues lointaines rendant ainsi ces paysages peu sensibles au projet.



Retenue d'eau sur le ruisseau de la Prade près de Puy Merle



Doline ou cloup près de Promilhanes



Structure bocagère, chênes et muret de pierres sèches

### 3.2 LES UNITÉS DE PAYSAGE

#### Les causses de Limogne

Les causses de Quercy forment un plateau calcaire scindé par trois vallées, celle de la Dordogne, celle du Célé et celle du Lot. Elles délimitent ainsi quatre plateaux formant les causses de Martel, de Gramat, de Saint-Chels et celle de Limogne.

Les causses de Limogne se caractérisent au même titre que les paysages des causses par un relief chahuté duquel l'eau de surface est absente. Dans le secteur étudié, la présence de boisement de chênes et de haies arborées doublé d'un relief peu marqué bloque la majorité des vues longues. La bordure du plateau calcaire (sud-est de l'aire d'étude éloignée) propose a contrario de larges ouvertures en direction de la faille de Villefranche-de-Rouergue.



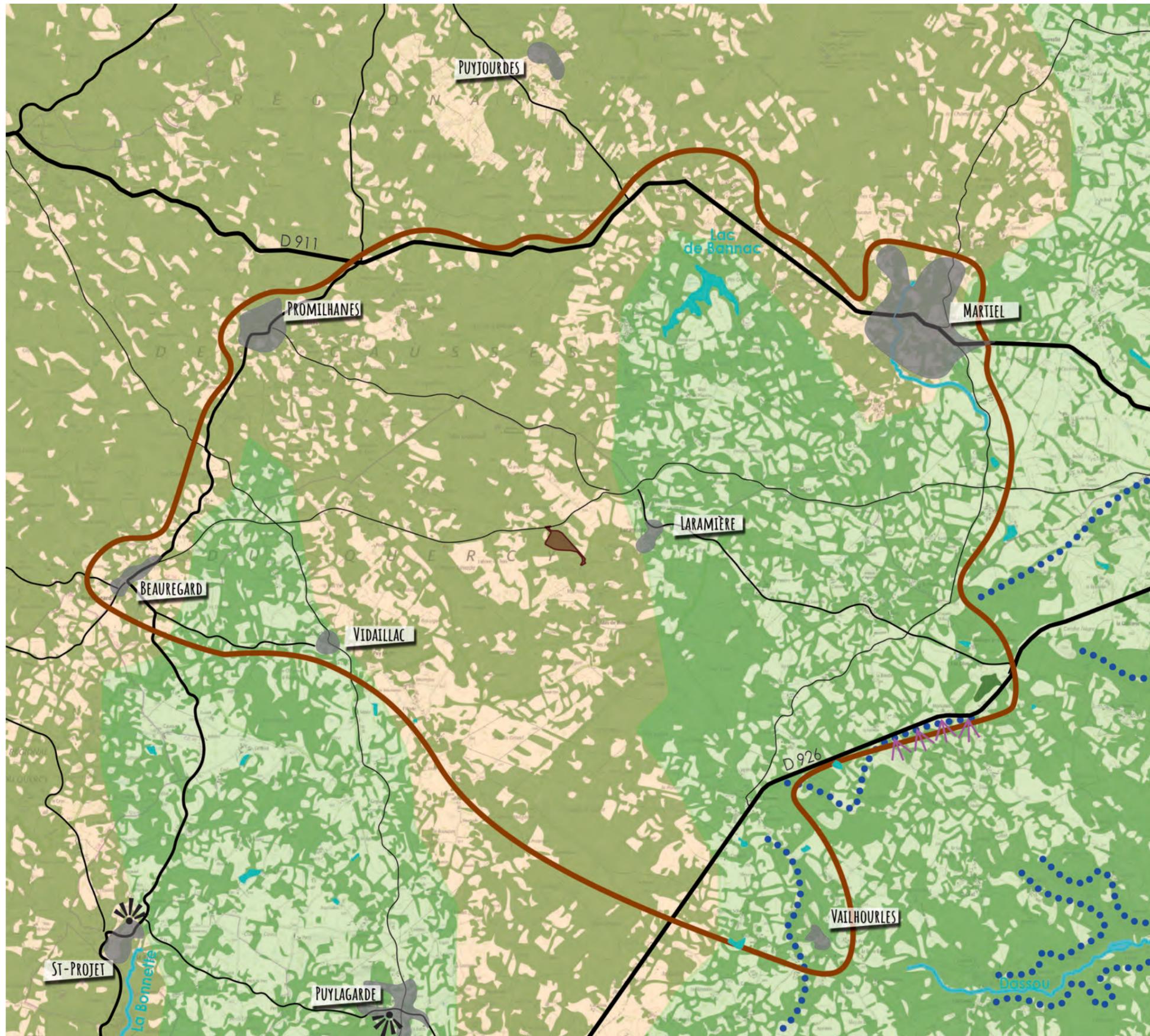
Horizons boisés depuis le village de Promilhanes



Horizons boisés près de Vidailiac



La faille de Villefranche-de-Rouergue vue depuis la D926



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE  
PAYSAGE

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Limites et continuités paysagères

- Ligne de crête marquant une transition paysagère nette
- Cours d'eau
- Boisement

Éléments structurants et particularités paysagères

- Infrastructure routière majeure (D911 et D926)
- Infrastructure routière départementale
- Vue longue sur le grand paysage
- Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Aire bâti

Unités paysagères

- Causses du Quercy
- Limargue et Terrefort



# PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE - Laramière (46)

ÉTAT INITIAL

Les paysages des causses de Limogne sont également marqués par le travail d'épierrement des sols pour permettre leur mise en culture. Les pierres servent à la construction de murets délimitant les parcelles, à la construction d'abris, de citernes, de puits... Ces constructions font l'objet d'un véritable savoir-faire rural. L'importance du réseau des murets de pierres sèches et la multiplication de ces éléments de patrimoine vernaculaire (fournils, lavoirs, cabanes, puits, citerne ...) participent fortement de la qualité des paysages caussenards.

L'essentiel de l'activité agricole se concentre autour de la céréaliculture et notamment de l'élevage ovin. Le pacage des moutons aboutit à la formation de pelouses sèches emblématiques des causses.

## SYNTHESE

Les causses de Limogne sont des paysages aux horizons limités par des boisements de chênes.  
Les pelouses sèches et le patrimoine rural notamment lithique constituent les éléments les plus caractéristiques de cette unité de paysage.



*Pelouses sèches pâturées près de Laramière*



*Pâtures et cazelle près de Laramière*



*Cazelle proche de Laramière*



*Cazelle proche de Laramière*



*Muret de pierres sèches près de Promilhanes*

### Limargue et Terrefort

Les paysages de Limargue et de Terrefort présentent des paysages similaires à ceux des causses de Limogne. Les paysages de Limargue et de Terrefort se distinguent cependant par ses ouvertures sur le grand paysage. En effet, entre Saint-Projet et Puylagarde, le rebord du plateau des causses de Limogne offre de larges ouvertures en direction de la vallée de l'Escaude. Le long de la RD 926, la vue s'ouvre en direction de la faille de Villefranche qui marque l'entrée dans le Massif central. Ces vues s'orientent en direction du sud pour la vallée de l'Escaude et du sud-est pour la faille de Villefranche. La ZIP positionnée plus au nord ne se situe donc pas dans ces vues panoramiques.

### SYNTHÈSE

Bien que les paysages de Limargue et de Terrefort offrent des vues panoramiques, celle-ci ne s'orientent pas en direction du projet. Outre ces grandes échappées, ils proposent un paysage boisé à l'image des causses de Limogne. Ces paysages sont donc très peu sensibles au projet.



La faille de Villefranche-de-Rouergue vue depuis la D926



Vue depuis Puylagarde

### 3.2.1 L'occupation humaine

#### Un territoire majoritairement rural

Comme en atteste la présence de nombreuses structures du néolithique (dolmens), l'implantation humaine sur ce territoire est ancienne. Il reste cependant majoritairement rural et à l'écart des villes les plus proches (environ à 1h de Rodez, Cahors, Montauban). Villefranche-de-Rouergue constitue le bourg le plus proche (20 min).

#### Des implantations aux origines diverses

Le hameau de Mémer (commune de Vailhourles) s'organise dans un premier temps autour de ce son église puis l'arrivée de la RD926 va favoriser l'implantation du bâti le long de cet axe passant. Le village de Martiel s'est développé à partir d'un bourg fortifié (castrum) dont les portes d'entrée et la tour sont encore présentes. Marroule et Elbes (commune de Martiel) se développent respectivement à partir d'un prieuré et d'une église.

Le village de Beaugard au plan régulier se singularise à ce titre. Il s'agit en effet d'une bastide. Il s'agit d'une ville neuve fondée essentiellement au XIII<sup>ème</sup> siècle. Elle se caractérise par :

- un pouvoir économique, politique et démocratique local bien défini avec notamment la mise en place d'un consulat, de foires et de marchés, des poids et des mesures, une milice ...
- l'institution d'un plan local d'urbanisme avec une réglementation bien précise.

Aujourd'hui on les reconnaît à leur plan en damier de petite ville avec une place centrale et une halle comme à Beaugard.

À la structure regroupée des villages, viennent s'ajouter de nombreux hameaux constitués d'une ou plusieurs exploitations agricoles. Les bâtiments nécessaires à cette activité viennent grossir la taille de ces localités qui sont en réalité peu peuplées.

L'ensemble des villages et hameaux s'insèrent au sein de boisements et d'une trame agricole bocagère. Cet environnement doublé d'un relief peu marqué limite les perceptions et n'offre pas de vues lointaines.

#### Un patrimoine lithique important

L'emploi réitéré de la pierre sèche témoigne d'un véritable savoir-faire rural sur ce territoire. Issues de l'épierrement des champs, les pierres calcaires sont réemployées pour délimiter les parcelles, construire des abris ... La campagne caussenarde présente un important réseau de murets de pierre sèche. Des abris ou cazelles servant à protéger les outils, les provisions, les animaux ou les hommes, viennent également compléter cette organisation rurale. L'omniprésence de ces structures participe à la qualité et à l'ambiance du paysage des causses. Au niveau de l'aire d'étude, ces structures présentent des états de conservations variables et sont plus ou moins perceptibles (enrichissement dû une déprise agricole).

#### SYNTHESE

À l'écart des grandes villes, ce territoire est peu peuplé. Les villages présentent généralement des structures groupées peu propices aux ouvertures sur le paysage. La campagne caussenarde se caractérise également par une multitude de hameaux agricole. La présence de nombreux bâtiment d'exploitation ne doit pas faire oublier la faible occupation de ces hameaux. Enfin, l'ensemble des villages et hameaux s'insèrent au sein de boisements et d'une trame agricole bocagère. Cet environnement doublé d'un relief peu marqué limite les perceptions et n'offre pas de vues lointaines. Les villages et hameaux présentent donc une sensibilité faible au projet.

Le patrimoine lithique (casuelle, murets, bâtis ...) participe grandement à la qualité et à l'ambiance du paysage des causses. Il convient donc de le préserver et constitue une des sensibilités du projet (présence de murets sur la ZIP).



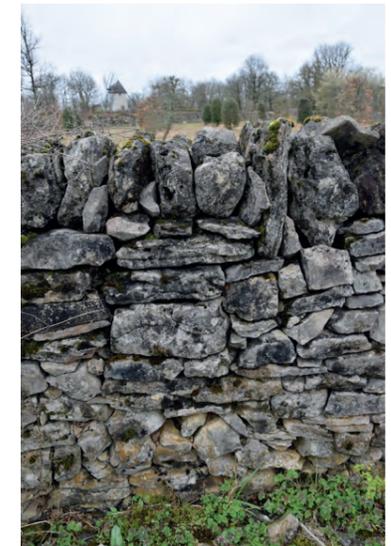
Village de Mémer le long de la D926

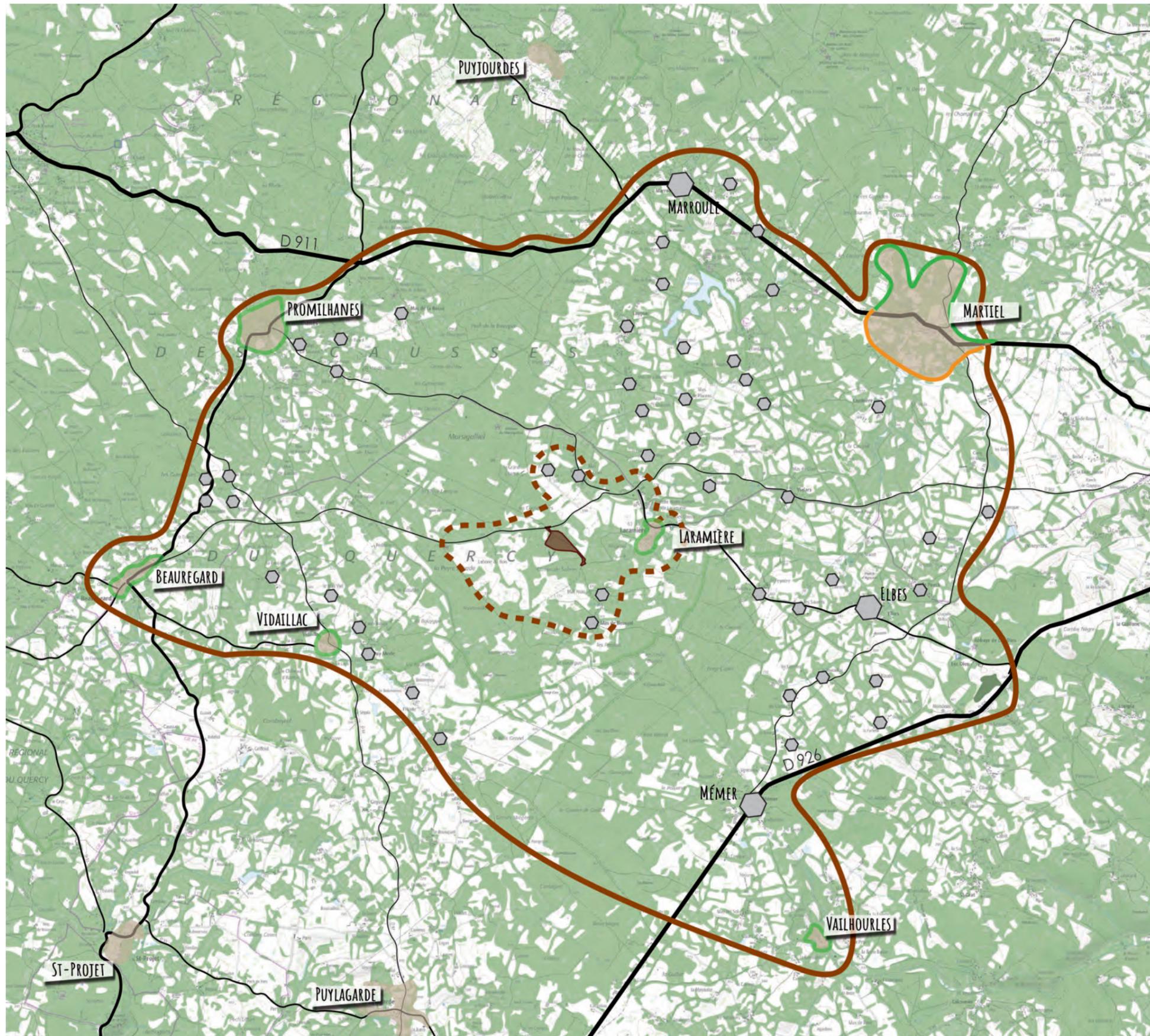


Hameau en pierre de Puy Merle



Bâti rural





PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE

BATI

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Limite de l'aire d'étude éloignée

Éléments de repères

-  Ligne de crête ou coteau
-  Cours d'eau
-  Forêt ou boisement principal

Bourgs principaux

-  Emprise de bourg
-  Frange urbaine fermée sur le paysage environnant
-  Frange urbaine ouverte sur le paysage environnant
-  Hameau principal
-  Hameau



### 3.2.2 Les paysages et éléments patrimoniaux protégés

#### Un important patrimoine du néolithique

Les causses du Quercy offrent une grande concentration en tombes mégalithiques. On trouve en effet 600 dolmens et une vingtaine de menhirs dans le département du Lot dont plus de 400 sur le territoire du PNR des causses du Quercy. Les dolmens sont des chambres funéraires composées de deux dalles latérales, appelées orthostates, d'une table et d'une dalle de chevet qui permettait de cloisonner le fond de la chambre.

Du temps de leur édification, les dolmens étaient recouverts de terre (le tumulus) que le temps a érodée, ne laissant apparaître plus que la chambre funéraire. Dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée, on trouve deux dolmens (Peyro lebado (1)(MH classé) et Marcigaliet (3) (MH classé). Installés dans des boisements de chênes relativement denses, ils ne sont pas perceptibles de l'extérieur et n'offrent pas de vues dégagées sur les environs.

#### Patrimoine religieux

Le prieuré de Laramière ((2) MH inscrit) fut fondé en 1145 sur les vestiges d'un temple gaulois. Il se situe sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Occupé dans un premier temps par des chanoines augustins, il sera reconfiguré par les jésuites en 1661. Il sera maintes fois reconstruit au cours de son histoire au grès des guerres et des révolutions.

L'abbaye de Loc-Dieu(4) (MH classé) est une abbaye cistercienne construite entre 1123 et 1189. Édifiée dans un style roman puis gothique, elle sera fortifiée au 15ème siècle. C'est aujourd'hui une propriété privée qu'il est néanmoins possible de visiter (tous les jours, possibilité de visites guidées). Le contexte boisé et le relief ne permettent pas de vues en direction de la ZIP.

#### Patrimoine de Beauregard

La commune de Beauregard compte deux monuments historiques : une croix en pierre datant du 15ème siècle (5) (MH classé) et une halle (6) (MH classé) datant de la même période. Situés dans le centre du village, ces monuments ne disposent pas de vues en direction du projet.

### 3.2.3 Patrimoine vernaculaire

Murets, cazelles, fournils, croix de chemin, moulins à vent (Promilhanes en état de fonctionnement et Laramière (plus d'ailes)), moulins à huile de noix (Mémer) sont autant d'éléments de patrimoine vernaculaire qui traduisent l'activité qui régnait au début du siècle dans ces campagnes.

Au même titre que le patrimoine lithique évoqué précédemment, leur récurrence dans la découverte de ce territoire leur confère une valeur d'ensemble qu'il convient de préserver.



1/Dolmen de Peyro lebado



3/Dolmen de Marcigaliet



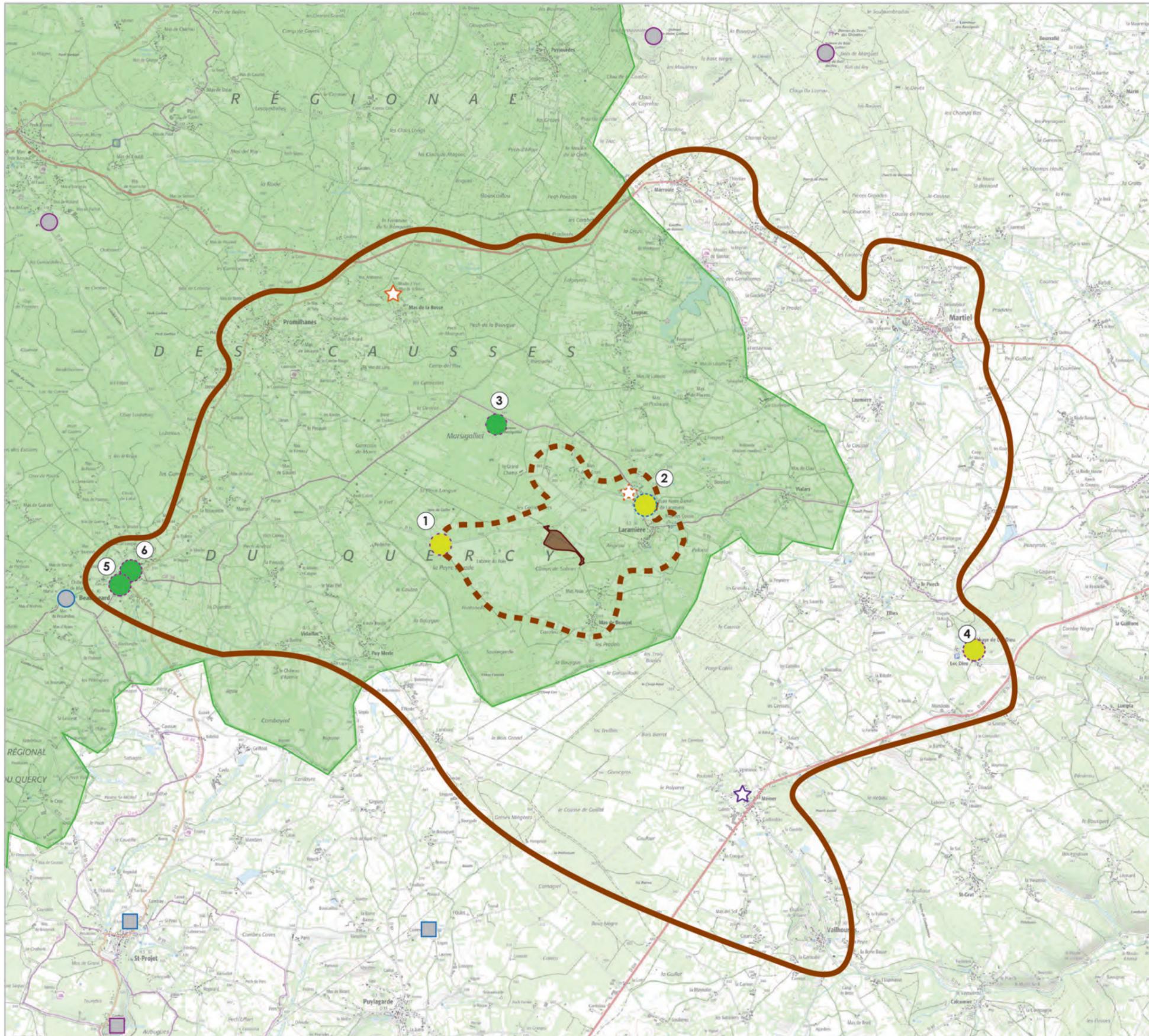
2/Prieuré de Laramière



4/ Abbaye de Loc-Dieu



6/ Halle de Beauregard



## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE PATRIMOINE PROTEGE

### LEGENDE

#### Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Limite de l'aire d'étude immédiate

#### Types de protection

- Inscription
- Classement
- Protection au titre des sites (ponctuel)
- Protection au titre des monuments historiques
- Parc Naturel Régional Causses du Quercy

#### Contexte paysager

- Edifice ou site non étudié (en dehors de l'aire d'étude paysagère éloignée)
- Edifice ou site intégré dans un écrin paysager
- Edifice ou site disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
- Edifice ou site aux abords dégagés
- Edifice ou site en belvédère sur le paysage

#### Visibilité dans le paysage

- Edifice ou site non visible dans le paysage
- Edifice ou site peu visible dans le paysage
- Edifice ou site partiellement visible dans le paysage
- Edifice ou site bien visible dans le paysage
- Edifice ou site très visible dans le paysage

#### Patrimoine bâti d'intérêt

- Moulin à vent (en état de fonctionnement)
- Moulin à vent (non fonctionnel)
- Moulin à huile



Désignation des éléments protégés					Analyse du patrimoine			Vue en direction de la zone d'étude depuis l'édifice (ou de la zone protégée) ou un point de mise en scène de l'édifice	Sensibilités covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif ?
Repère	Nom	Statut	Commune	Aire d'étude concernée	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeu		
1	Dolmen de Peyro lebado	Classé	Laramière	immédiate éloignée	Ouverture orientée	Non visible	Enjeu très faible	-	Sensibilité nulle
2	Prieuré de Laramière	Inscrit	Laramière	immédiate éloignée	Ouverture orientée (place devant l'édifice)	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
3	Dolmen de Marcigaliet	Classé	Laramière	immédiate éloignée	Dans écran paysager	Non visible	Enjeu très faible	-	Sensibilité nulle
4	Abbaye de Loc-Dieu	Classé	Martiel	éloignée	Ouverture orientée (place devant l'édifice)	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
5	Croix en pierre du 15ième siècle	Classé	Beauregard	éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
6	Halle	Classé	Beauregard	éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle

## SYNTHESE

Compte tenu de l'environnement très boisé et du relief accidenté de l'aire d'étude éloignée, les monuments historiques ne sont pas sensibles au projet.

Le patrimoine vernaculaire (murets, fournils, moulins à vent ou à huile, cazelles ...) de par sa récurrence dans la découverte de ce territoire lui confère une valeur d'ensemble qu'il convient de préserver.

Des murets de pierres sèches ont été observés sur la ZIP cependant l'état d'enfrichement des parcelles ne permet d'établir un relevé précis de ces structures. La végétation présente ne permet pas non plus d'affirmer avec certitude l'absence d'autres éléments du patrimoine rural (non protégé). Il conviendra donc de préserver et de mettre en valeur les murets de pierres sèches ainsi que les éléments qui pourraient être mis à jour lors de la réalisation des travaux.

### 3.2.4 Un développement touristique en lien avec la Garonne

#### Un secteur en périphérie des grands secteurs touristiques

Le territoire de l'étude se situe à l'écart des secteurs touristiques qui se concentrent essentiellement autour de la vallée du Lot et de Villefranche-de-Rouergue et Najac.

#### Le lac de Bannac

La lac de Bannac d'une surface de 22 hectares est un lieu fréquenté pour la pêche. Il est également un lieu de promenade avec un sentier qui suit les rives du lac et une aire de pique-nique. Des pédalos permettent de faire le tour du lac. Un camping ainsi qu'un espace de restauration se sont implantés aux abords. La vue est largement ouverte depuis le bord du lac cependant son environnement boisé interdit des vues plus lointaines.

#### L'abbaye de Loc-Dieu et le prieuré de Laramière

L'abbaye cistercienne de Loc-Dieu (MH classé) est une propriété privée qu'il est possible de visiter. Les visites guidées sont organisées tous les jours (sauf mardi et dimanche) de juillet à septembre. Des événements musicaux sont également organisés. Le prieuré de Laramière (MH inscrit) est également un bâtiment privé que l'on peut visiter. Le monument se découvre à travers des visites (payantes) guidées ou libres de juillet à septembre. Les deux monuments ne disposent pas de vues sur la ZIP.

#### Itinéraires pédestres, équestres, vélo et sports de pleine nature

##### Itinéraires pédestres

- Le GR 36

Le GR36 est un itinéraire de grande randonnée qui traverse la France depuis Ouistreham dans le Calvados pour rejoindre la frontière espagnole (Bourg-Madame dans les Pyrénées-Orientales). Le tronçon du Lot totalise 140km et passe notamment par le village de Laramière et Beauregard.

- Le chemin de la Bastide de Beauregard

Cette boucle de 10.5km permet d'apprécier l'architecture médiévale de la halle de Beauregard, le château de Marsa et son lavoir papillon. Elle permet également de découvrir les nombreux dolmens et les gariottes qui jalonnent ce territoire.

- le réseau de sentiers associatif de la commune de Laramière (PR1, PR2 et PR3)

Il s'agit de trois boucles de randonnée dont seulement le parcours de randonnée n°1 est balisé sur la commune. Il s'agit d'un balisage associatif et les itinéraires sont disponibles en version papier à la mairie. Le PR2 et PR3 ont des parcours qui tendent à s'éloigner de la ZIP. Leur passage par Laramière se fait sans visibilité sur la zone du projet. Le sentier du PR 1 emprunte la ZIP et constitue donc un enjeu.

- Autres itinéraires

D'autres sentiers de découvertes plus locaux sont également recensés au niveau de Carbonne, Lézat-sur-Lèze et Montaut. Ils permettent de mettre en valeur le patrimoine local (moulin à eau, moulin à vent, musée ...)



Ambiance boisée près du lac de Bannac



Zone de pique-nique autour du lac de Bannac



Lac de Bannac

# PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE - Laramière (46)

ÉTAT INITIAL

## Itinéraires cyclotouristiques

- Boucle «Au coeur du Causse de Limogne»

À la frontière entre le Lot et le Tarn et Garonne, cette boucle de 12.7km donne à voir les croix, lavoirs, pigeonniers, moulins, murets en pierres sèches... qui ponctuent le paysage des causses de Limogne.

## Itinéraires équestres

- Le tour du Lot

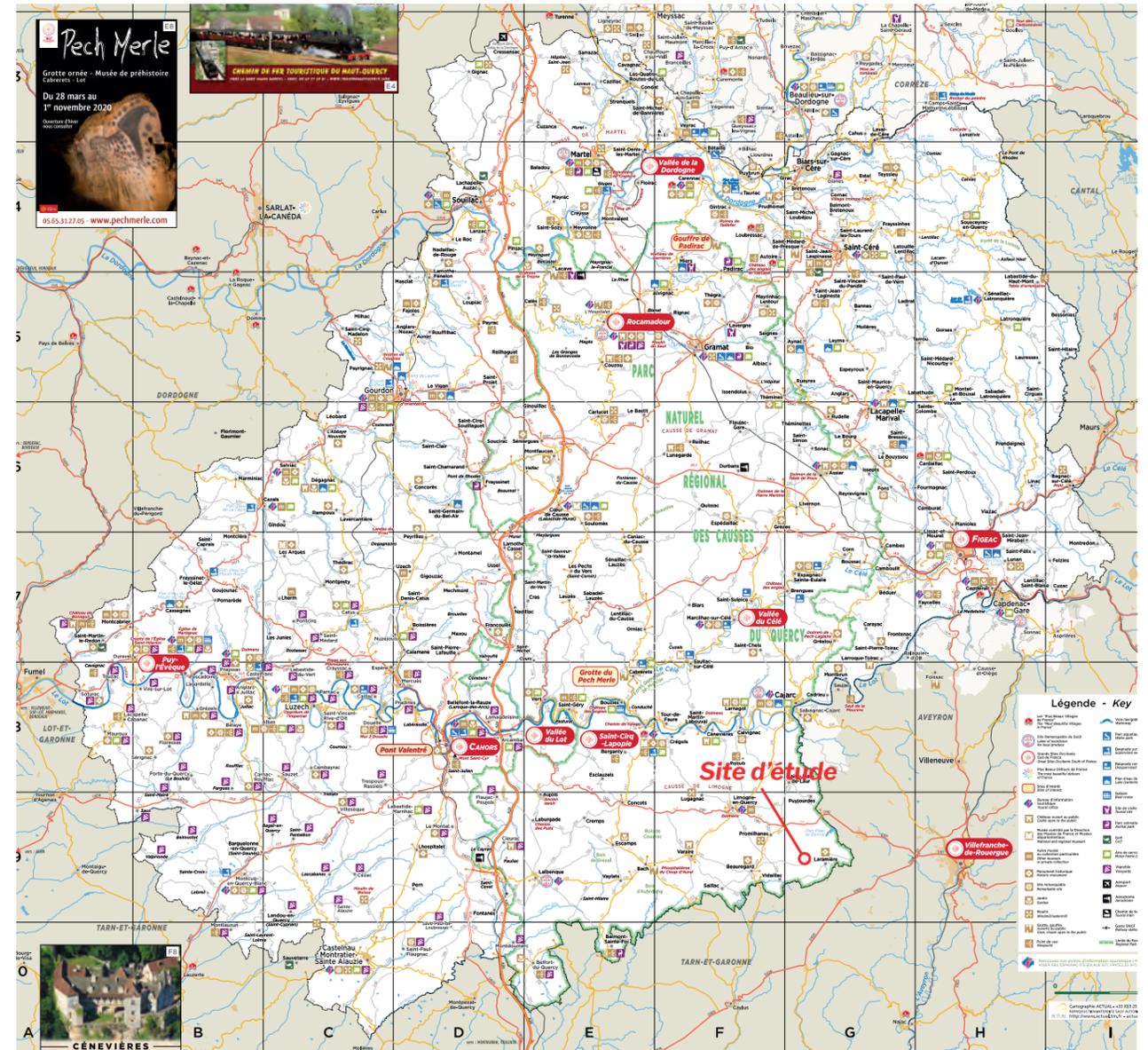
Bien que la zone d'étude présente de nombreux centres équestres, les itinéraires équestres recensés se situent plus loin. Le tour du Lot se confond avec le tracé du GR de Saint-Jacques de Compostelle qui passe plus au nord-ouest de la zone d'étude.

## Sports de pleine nature

Les centres équestres ainsi que la pêche sur le lac de Bannac constituent les principales activités de pleine nature de l'aire d'étude.

## SYNTHESE

Les principaux lieux touristiques se concentrent essentiellement autour de la vallée du Lot, de Villefranche-de-Rouergue et Najac. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le lac de Bannac, l'abbaye de Loc-Dieu et le prieuré de Laramière constituent les principaux points touristiques. Leur environnement boisé, la topographie ou leur éloignement ne leur permettent pas de disposer de vue sur la ZIP. Les itinéraires de randonnée (pédestre, cyclable ou équestre) ne possèdent pas de sensibilité en regard du projet. Le GR36 bien que passant non loin de la ZIP ne dispose pas de vues sur celle-ci. Seul le PR1, itinéraire local de randonnée qui emprunte la ZIP possède une sensibilité forte au projet.

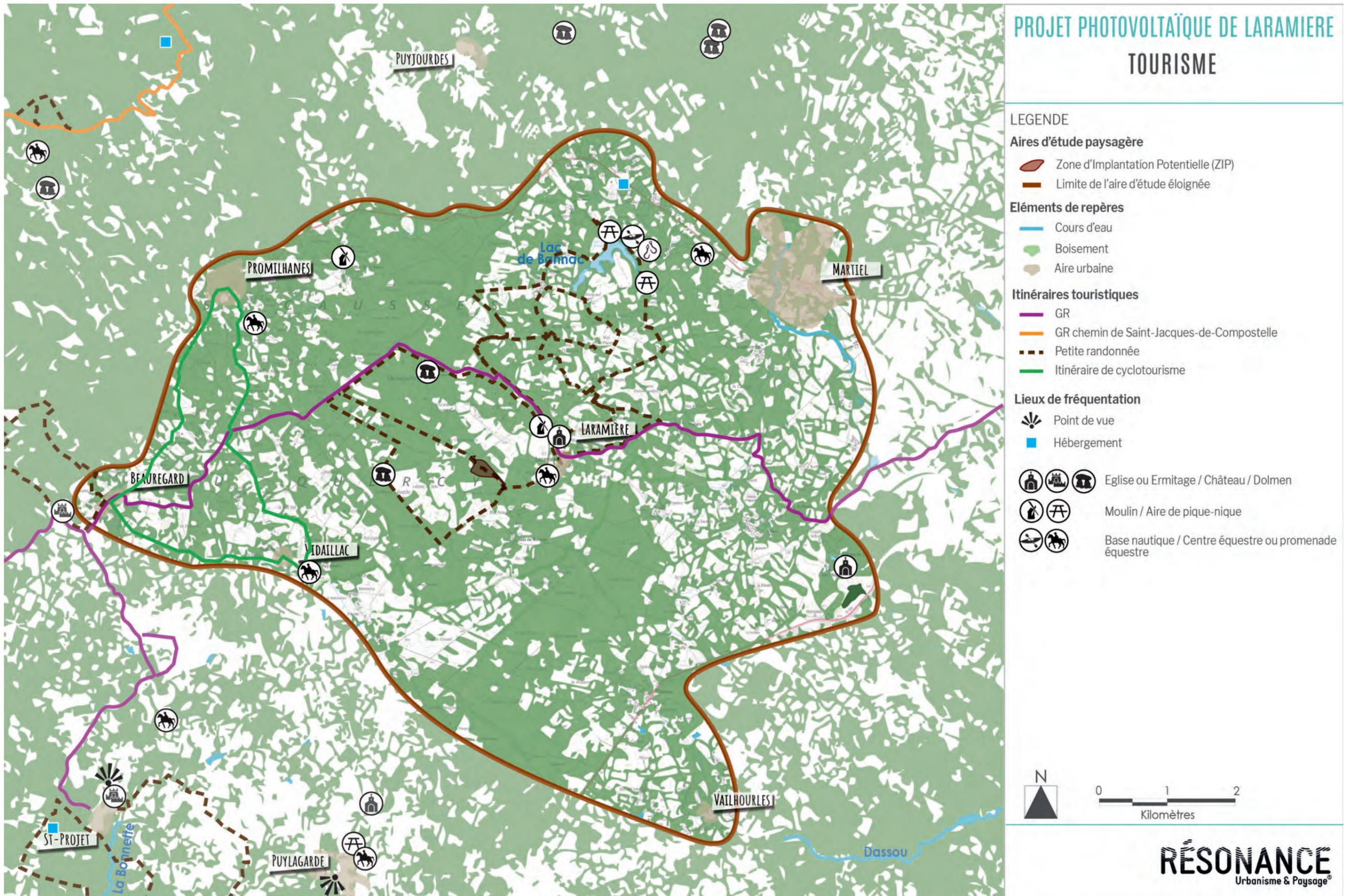


Extrait de la carte touristique du Lot



Balisage du PR1





### 3.2.5 Bilan de l'aire d'étude éloignée

Les paysages de l'aire d'étude présentent un relief complexe, mais peu élevé et boisé. La conjugaison de ces deux caractéristiques limite fortement les vues lointaines rendant ainsi ces paysages peu sensibles au projet. Les causses de Limogne sont des paysages aux horizons limités par des boisements de chênes. Les pelouses sèches et le patrimoine rural notamment lithique constituent les éléments les plus caractéristiques de cette unité de paysage. Bien que les paysages de Limargue et de Terrefort offrent des vues panoramiques, celle-ci ne s'oriente pas en direction du projet. Outre ces grandes échappées, ils proposent un paysage boisé à l'image des causses de Limogne. Ces paysages sont donc très peu sensibles au projet.

À l'écart des grandes villes, ce territoire est peu peuplé. Les villages présentent généralement des structures groupées peu propices aux ouvertures sur le paysage. La campagne caussenarde se caractérise également par une multitude de hameaux agricole. La présence de nombreux bâtiments d'exploitation ne doit pas faire oublier la faible occupation de ces hameaux. Enfin, l'ensemble des villages et hameaux s'insèrent au sein de boisements et d'une trame agricole bocagère. Cet environnement doublé d'un relief peu marqué limite les perceptions et n'offre pas de vues lointaines. Les villages et hameaux présentent donc une sensibilité faible au projet.

Le patrimoine lithique (cazelles, murets, bâtis ...) participe grandement à la qualité et à l'ambiance du paysage des causses. Il convient donc de le préserver et constitue une des sensibilités du projet (présence de murets sur la ZIP).

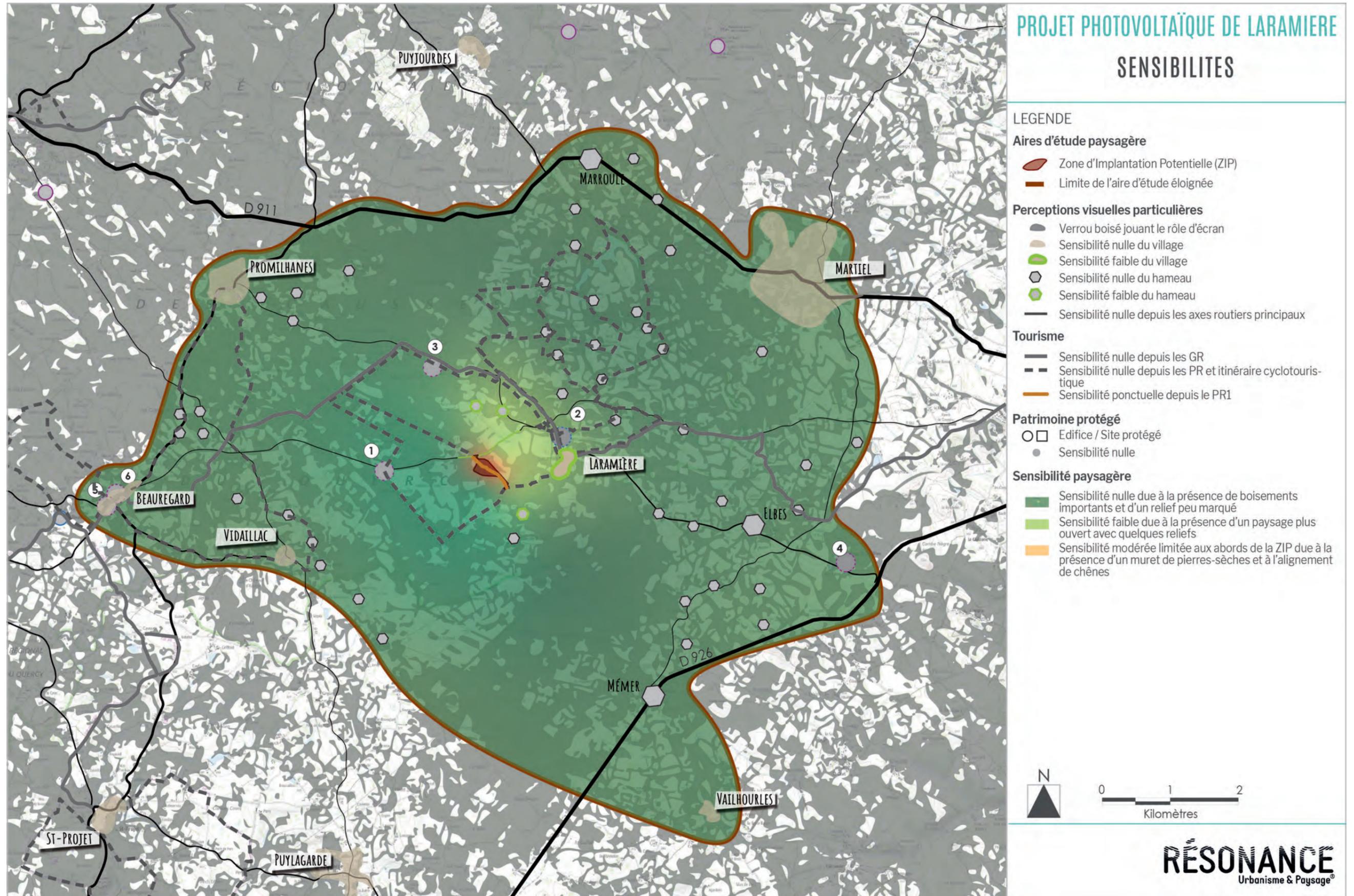
Compte tenu de l'environnement très boisé et du relief accidenté de l'aire d'étude éloignée, les monuments historiques ne sont pas sensibles au projet.

Le patrimoine vernaculaire (murets, fournils, moulins à vent ou à huile, cazelles ...) de par sa récurrence dans la découverte de ce territoire lui confère une valeur d'ensemble qu'il convient de préserver.

Des murets de pierres sèches ont été observés sur la ZIP cependant l'état d'enfrichement des parcelles ne permet d'établir un relevé précis de ces structures. La végétation présente ne permet pas non plus d'affirmer avec certitude l'absence d'autres éléments du patrimoine rural (non protégé). Il conviendra donc de préserver et de mettre en valeur les murets de pierres sèches ainsi que les éléments qui pourraient être mis à jour lors de la réalisation des travaux.

Les principaux lieux touristiques se concentrent essentiellement autour de la vallée du Lot, de Villefranche-de-Rouergue et Najac. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le lac de Bannac, l'abbaye de Loc-Dieu et le prieuré de Laramière constituent les principaux points touristiques. Leur environnement boisé, la topographie ou leur éloignement ne leur permettent pas de disposer de vue sur la ZIP. Les itinéraires de randonnée (pédestre, cyclable ou équestre) ne possèdent pas de sensibilité en regard du projet. Le GR36 bien que passant non loin de la ZIP ne dispose pas de vues sur celle-ci. Seul le PR1, itinéraire local de randonnée qui emprunte la ZIP possède une sensibilité forte au projet.

**L'aire d'étude éloignée est globalement très peu sensible au projet grâce un environnement boisé très présent. Les sensibilités se situent principalement au niveau du patrimoine vernaculaire qui pourrait être présent sur la ZIP mais actuellement non visible ( terrain en friche peu accessible). Le PR1, itinéraire local de randonnée qui emprunte la ZIP possède une sensibilité forte au projet.**



### 3.3 LE SITE DANS SON CONTEXTE PROCHE- AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

#### 3.3.1 Les causses de Limogne

L'aire d'étude immédiate est définie au nord-est par le village de Laramière et son prieuré. Elle se prolonge au sud par le hameau du Mas de Beaujout. À l'ouest la limite s'appuie sur une masse boisée qui accueille le dolmen de Peyro lebadou. Au nord, elle suit le tracé de la D55 et intègre les hameaux du Mas de Croix et le Grand-Champs situés sur un léger relief.

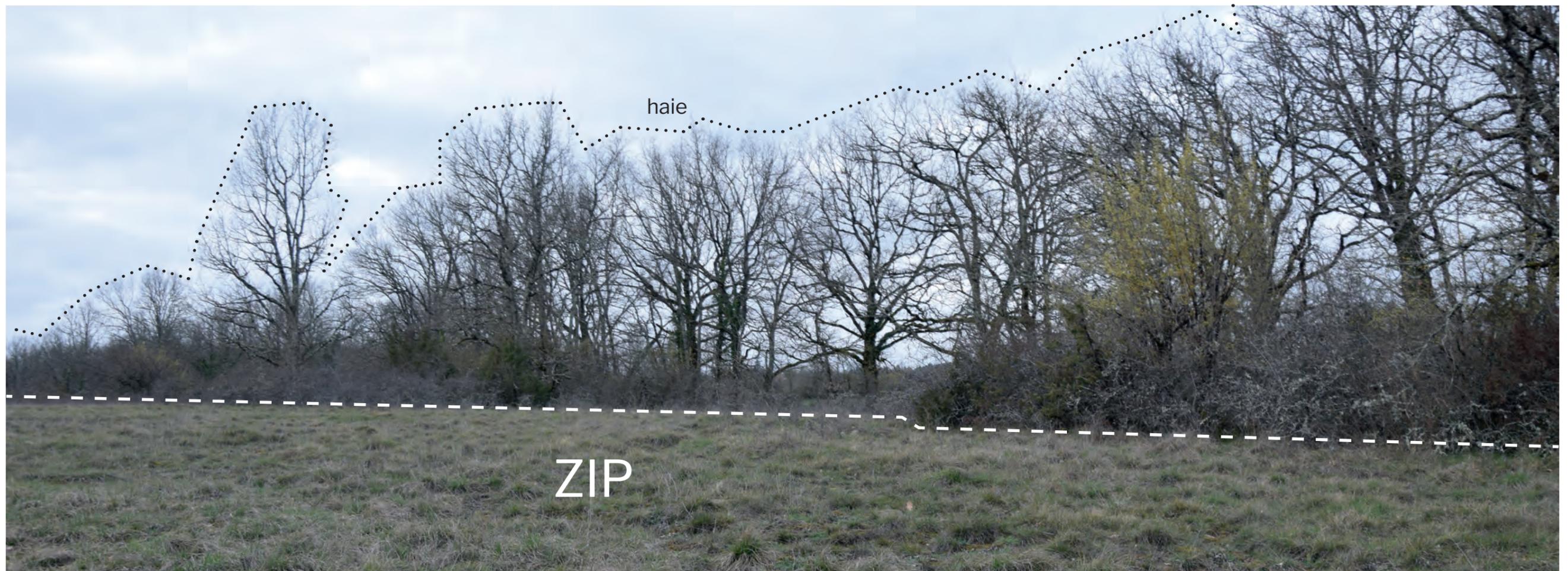
L'aire d'étude immédiate de la ZIP est marquée par des causses de Limogne. Le relief s'organise en vallonnements peu élevés et irréguliers. Il est recouvert de pelouses sèches pâturées parcourues par des murets de pierres sèches. Le couvert végétal y est important et s'exprime à travers le réseau de haies et de boisements de chênes. Les ouvertures visuelles sont limitées.

#### SYNTHÈSE

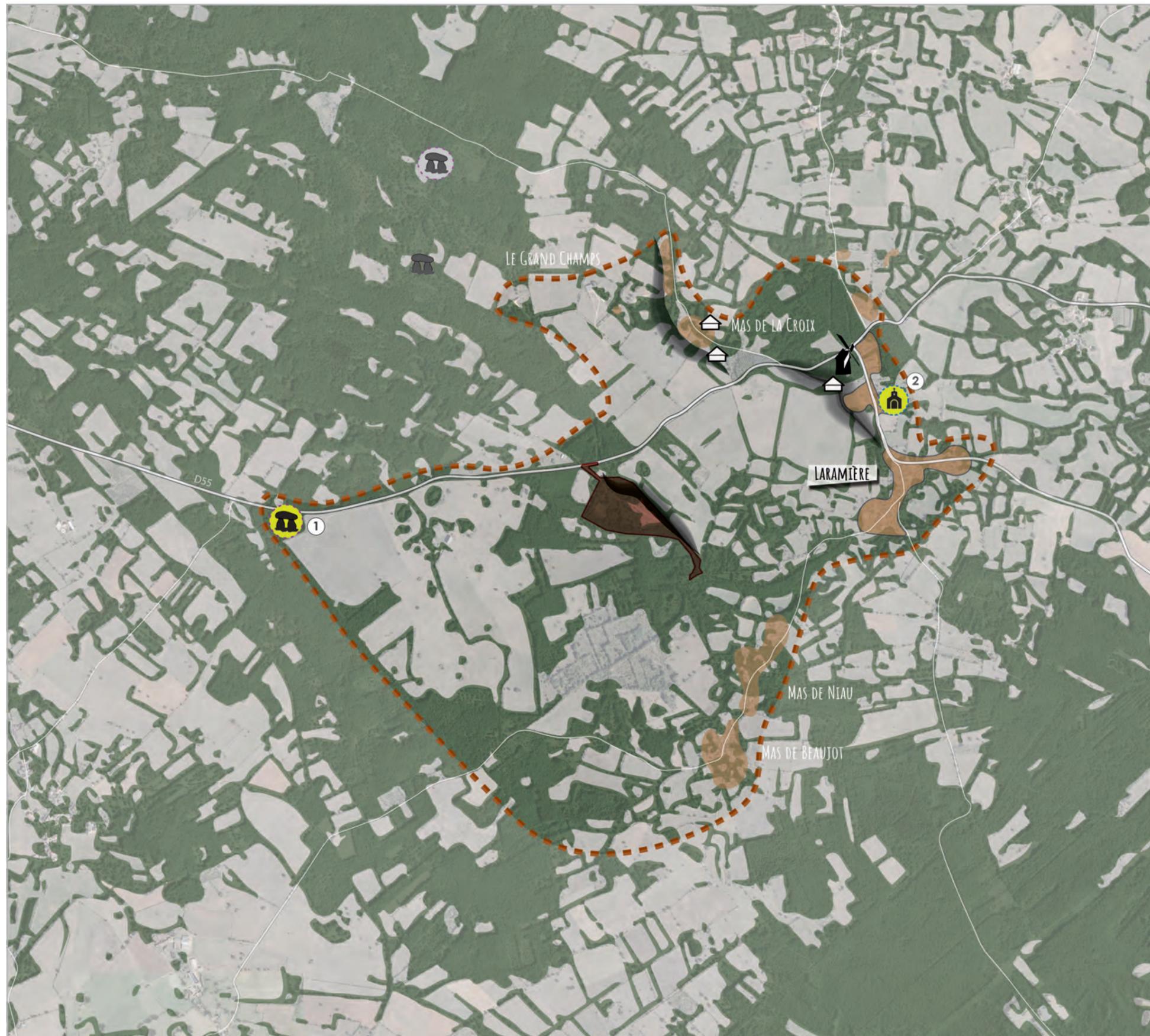
Les paysages des causses du Limogne présentent un couvert végétal important et un relief peu élevé et très irrégulier. Cela crée de nombreux masques visuels peu propices à la perception du projet. Une partie importante de la ZIP se situe cependant sur un relief. Le terrain est néanmoins invisible depuis les alentours, car dissimulé derrière une haie.



Vue en direction de la ZIP près de l'ancien moulin



Haie de chênes bordant la ZIP



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE  
PAYSAGE

(Aire d'étude immédiate)

LEGENDE

Aire d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude immédiate

Composantes paysagères

- Village de l'aire d'étude immédiate
- Hameau de l'aire d'étude immédiate
- Boisement / bosquet / haie d'arbres
- Infrastructure routière principale
- Voirie de desserte locale
- Relief légèrement marqué

Patrimoine protégé

- Prieuré de Laramière (MH inscrit)
- Dolmen de Peyro lebedo (MH classé)

Patrimoine vernaculaire (non protégé)

- Ancien moulin à vent (édifice d'intérêt)
- Caselle
- Dolmen



### 3.3.2 Les riverains du site

#### Laramière et ses hameaux

L'aire d'étude immédiate inclut le village de Laramière et ses hameaux attenants.

Dans les hameaux du Mas de la Croix et du Grand Champs, le bâti est essentiellement constitué d'exploitations agricoles composées de bâtiments nécessaires à l'activité agricole associés à une habitation. Le hameau du Mas de la Croix se situe sur un léger relief. L'habitation dispose d'une vue dégagée en direction de la ZIP. La haie de chêne qui borde la frange nord-est de la ZIP bloque cependant toute visibilité.

Le village de Laramière se situe majoritairement en contrebas d'un léger relief et dans un environnement boisé, ce qui rend ces franges bâties peu sensibles au projet. Une exploitation agricole située plus en hauteur dispose malgré tout d'une vue en direction du secteur de la ZIP. La haie de chêne qui borde la frange nord-est de la ZIP bloque cependant toute visibilité.

Le hameau de Beaujot et de Niau sont davantage résidentiels. Les rues étroites et la présence très marquée des boisements rendent ce secteur non sensible au projet.

#### SYNTHÈSE

Les secteurs les plus sensibles au projet sont les hameaux du mas de la Croix et une exploitation agricole du village de Laramière. Aujourd'hui, la haie de chêne qui borde la frange nord-est de la ZIP bloque cependant toute visibilité.



Vue de Laramière depuis la D55 à proximité du prieuré



Vue sur le village de Laramière en arrivant du hameau de Beaujot



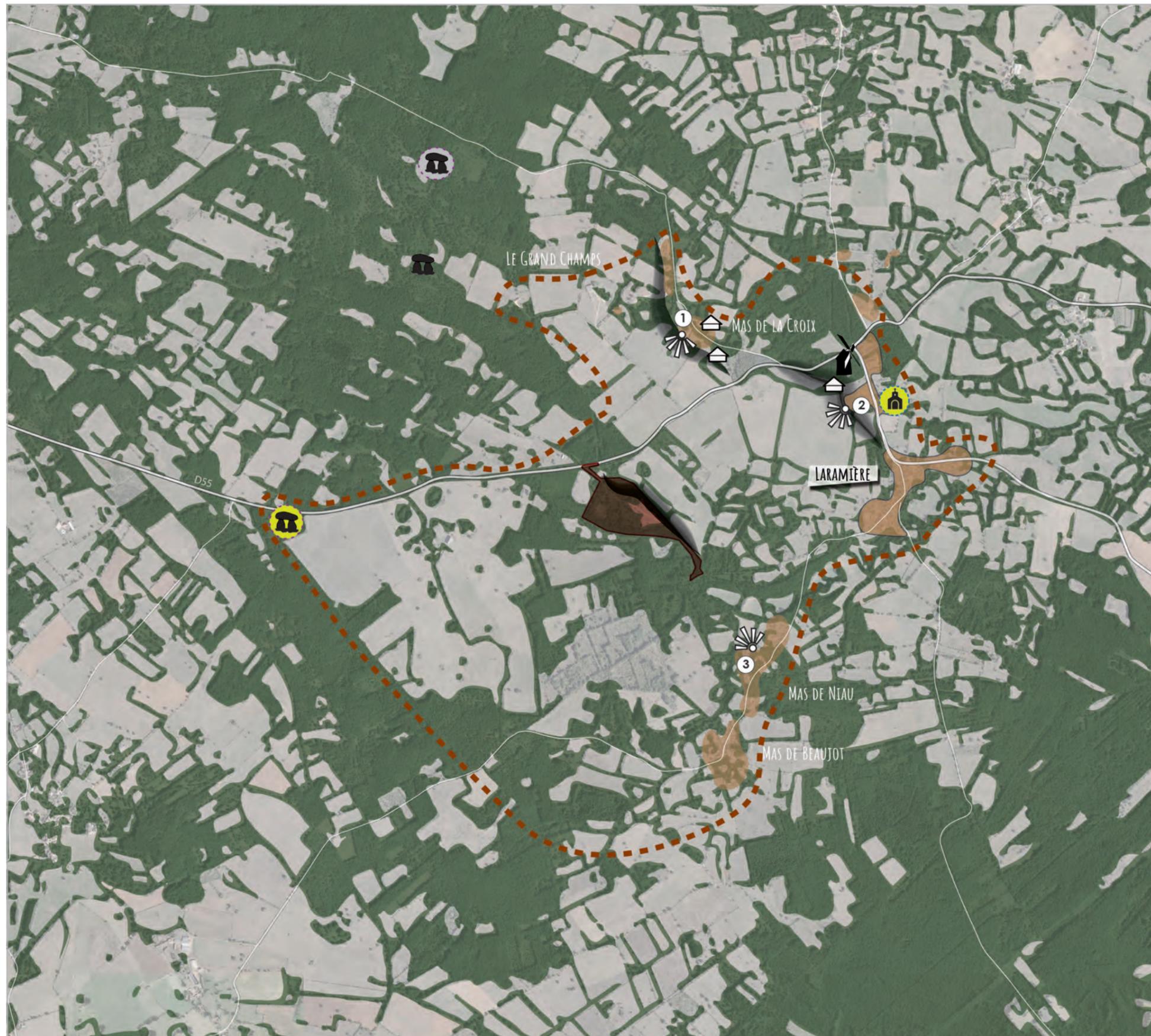
Hameau du Mas de la Croix



Hangars du hameau du Mas de la Croix



Hameau de Beaujot



**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LARAMIÈRE**  
**REPERAGE DES POINTS DE VUE**  
 (Aire d'étude immédiate)

LEGENDE

**Aire d'étude paysagère**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude immédiate

**Composantes paysagères**

- Village de l'aire d'étude immédiate
- Hameau de l'aire d'étude immédiate
- Boisement / bosquet / haie d'arbres
- Infrastructure routière principale
- Voirie de desserte locale
- Relief légèrement marqué

**Patrimoine protégé**

- Prieuré de Laramière (MH inscrit)
- Dolmen de Peyro lebedo (MH classé)

**Patrimoine vernaculaire (non protégé)**

- Ancien moulin à vent (édifice d'intérêt)
- Caselle
- Dolmen

**Repérage des points de vue**

- Point de vue

